



Département du JURA
**Commune
d'ORBAGNA**

CARTE COMMUNALE

Légende :

- Limite de secteur
- Secteur où les constructions sont autorisées
- ▨ Secteur réservé à l'implantation d'activités
- Secteur où les constructions ne sont pas autorisées

à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ou des installations nécessaires à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles

- Accès agricole à conserver
- +— Bande d'inconstructibilité de 75 mètres au titre de l'article L 111-1-4 du code de l'urbanisme

Dernière modification : 25.11.2015 - Echelle 1/5000

Vu pour rester annexé à la délibération en date du :

Nom et prénom du Maire :

Signature du Maire :

Cachet de la mairie :

TOPOS - Atelier d'Urbanisme

11 rue Christiaan HUYGENS, 25000 BESANCON

Téléphone : 03.88.95.58.50 E-mail : mail@toposweb.com